

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par

Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pau-Langevin, M. Bouillon, M. Saulignac et les  
membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 3

A l'aliéna 7 les mots :

« soixante-douze »

sont remplacés par les mots :

« quarante-huit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à faire intervenir plus rapidement une décision judiciaire en cas de contestation de l'isolement ou de la quarantaine.